

# RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

## DOSSIER UNIQUE FAMILLE

Ce DOSSIER UNIQUE FAMILLE vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois :

- à l'école,
- aux activités périscolaires (accueil du matin, restaurant scolaire, CAPS, accueil du soir)
- à toutes les activités extrascolaires (P'tits Loups, Grands Loups, ACTIV'Jeunes, Chantiers Jeunes)
- aux sorties familles.
- à une aide à la pratique sportive lors d'une inscription auprès d'une association Saint-Marcellinoise.

Ce nouveau fonctionnement a pour objectif de simplifier vos démarches administratives lors de chaque inscription concernant votre (vos) enfant(s) à une ou plusieurs activité(s).

Désormais, l'ensemble des informations relatives à votre situation familiale ne vous sera demandé qu'une seule fois au cours de la même année scolaire.

Vous devez compléter les parties vous concernant, ainsi que les fiches choisies, en respectant la numérotation. Nous vous demandons également de vérifier avant la remise de ce dossier que chaque document soit bien signé par le responsable légal de l'enfant.

### Quand inscrire ?

**Du 10/06/2019 au 12/07/2019**

Tout dossier arrivé après le 12 juillet ne permettra pas de garantir l'accueil des enfants au sein des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à la rentrée de septembre 2019.

**Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi** : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00  
**Jeudi** : 08h30 – 12h00

### Où inscrire ?

**Au Service Education, Jeunesse et Famille**

**L'Espace Riondel**, 1<sup>er</sup> étage  
2 boulevard Riondel  
38160 SAINT-MARCELLIN

04 76 38 89 86 / [accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)

### Où retirer le dossier ?

**Télécharger le dossier d'inscription** : (Fiche 1 / Fiche 2 / Fiche 4 / Fiche 5)  
- sur le site internet de la ville de Saint-Marcellin,  
[www.saint-marcellin.fr/services/education/periscolaires](http://www.saint-marcellin.fr/services/education/periscolaires)  
- par le biais de votre espace famille, rubrique «dossiers d'inscriptions».

Pour les personnes n'ayant pas internet, des **exemplaires papiers** seront **disponibles** auprès :  
- du référent périscolaire de l'école de votre enfant,  
- des directeurs des P'tits Loups et des Grands Loups,  
- du Service Education, Jeunesse et Famille.

**La Fabrik**, met à disposition un ordinateur aux personnes non équipées informatiquement souhaitant faire les démarches en ligne.

# COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Comment compléter le dossier ?

## VERSION NUMÉRIQUE

1. Télécharger les fiches d'inscriptions suivantes :

- |                |   |   |
|----------------|---|---|
| OBLIGATOIRE    | { | - fiche 1 : fiche famille (1 par famille)   |
|                |   | - fiche 2 : fiche enfant  |
| COMPLÉMENTAIRE | { | - fiche 4 : fiche périscolaire  |
|                |   | - fiche 5 : fiche extrascolaire   |
|                |   | - fiche 6 : fiche ACTIV'Jeunes (11-17 ans)  |
|                |   | - fiche 7 : Chantier Jeunes (16-18 ans Saint-Marcellinois)  |
|                |   | - fiche 8 : Sorties Familles (famille Saint-Marcellinoise)  |
|                |   | - fiche 9 : aide à la pratique sportive (enfant de 3 à 11 ans, scolarisé en école primaire et résidant à Saint-Marcellin) |
2. Compléter informatiquement les champs réinscriptibles,  
3. Dater et Intégrer votre signature, dans les champs prévus à cet effet,  
4. Enregistrer la fiche que vous venez de compléter.

## VERSION PAPIER

1. Retirer les fiches d'inscriptions obligatoires et complémentaires nécessaires en fonction de vos besoins,  
2. Compléter les informations nécessaires,  
3. Dater et Signer chacune des fiches ayant cette indication.

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES :

- Livret de famille,
- Dans le cas d'une autorité parentale exclusive fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code Civil),
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer / factures électricité / eau ...) (à réception durée de validité 12 mois),
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- Attestation d'assurance couvrant les temps scolaires et les activités périscolaires & extrascolaires,
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé avec le DTP à jour,
- Quotient familial en cours (CAF ou autres) ou avis d'imposition N-2 si non allocataire.

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR ACTIV'JEUNES :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive,
- Test d'aisance aquatique (document à faire compléter par un maître nageur),
- Photo d'identité récente

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR SORTIES FAMILLES :

- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'intégralité des membres de la famille

Pièces justificatives à joindre au dossier

## VERSION NUMÉRIQUE

par mail à l'adresse suivante : [accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)  
OU par le biais de votre espace famille

Où déposer le dossier ?

## VERSION PAPIER

par voie postale à l'adresse suivante :  
Service Education, Jeunesse et Famille, 2 boulevard Riondel, 38160 SAINT-MARCELLIN  
OU directement au Service Education, Jeunesse et Famille  
Espace Riondel, 1<sup>er</sup> étage, 2 boulevard Riondel, 38160 SAINT-MARCELLIN